

Déclaration d'intérêt général de la ZAC N°3 La ronde - Mise en compatibilité du PLU d'Allonnes avec le projet

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 24/03/2017, le Président de la Communauté d'Agglomération (CA) « Saumur Val de Loire » a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) N°3 de la Ronde et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de ALLONNES avec le projet sur une durée de 35,5 jours à compter du vendredi 14 avril au vendredi 19 mai 2017 à 12H00 inclus.

Une ZAC est une zone à l'intérieur de laquelle une collectivité publique décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains, notamment ceux acquis ou à acquérir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Afin de proposer une nouvelle offre foncière destinée à des activités, la CA a décidé la création d'une seconde tranche opérationnelle dans le prolongement de la zone d'activité existante de la Ronde sur environ 28 ha dénommée la « Ronde 3 ».

Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme de la commune. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Dans le respect des principes du développement durable, il recherche un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles.

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête comprendra les pièces et avis exigés par les codes de l'urbanisme et de l'environnement. L'étude d'impact du projet et l'évaluation environnementale du plan jointes au dossier d'enquête sont consultables au service urbanisme de la CA 11 rue du M^{al} LECLERC à SAUMUR et à la mairie d'Allonnes aux jours et heures d'ouverture habituels. Il en est de même pour l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier est publié sur le site Internet de la DREAL des Pays de la Loire.

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération.

M. André RIFAULT, administrateur honoraire des finances publiques conduira ladite enquête publique, en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet qui sont tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie d'Allonnes aux jours et heures d'ouverture habituels.
- au service urbanisme de la CA 11 rue du M^{al} LECLERC à SAUMUR du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (17H00 le vendredi).

Le siège de l'enquête publique est fixé au 11 rue du M^{al} LECLERC - CS 54030- 49408 SAUMUR cedex où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur.

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations:

Le vendredi 14 avril de 9 H 00 à 12 H 00, à la mairie de ALLONNES

Le mercredi 26 avril de 14 H 00 à 17 H 00, au siège de la CA « Saumur Val de Loire »

Le vendredi 19 mai de 9 H 00 à 12 H 00, à la mairie de ALLONNES.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication de la CA de tout ou partie du dossier mis à l'enquête et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête dès la présente publication

M. le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de l'Agglomération le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ils seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de l'Agglomération ainsi qu'une copie à la mairie d'Allonnes aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un an à compter de la date de clôture.

Les informations peuvent être demandées service urbanisme 11 rue du M^{al} LECLERC à SAUMUR – 02 41 40 45 56 – urbanisme@agglo-saumur.fr.

Les informations relatives à l'enquête publique sont mises à disposition du public sur le site Internet www.agglo-saumur.fr et sur un poste informatique en accès gratuit dans les locaux de l'Agglomération. Le public peut communiquer pendant toute la durée de l'enquête ses observations par voie électronique à urbanisme@agglo-saumur.fr.